

# **Règlement du Jeu**

## **« Calendrier de l'Avent Wonderbox »**

**Du 01 décembre 2018 au 24 décembre 2018**

### **1. ORGANISATION**

La société CHRONODRIVE, Société par actions simplifiée, au capital de 1 000 000,00 euros dont le siège social est situé à (59170) CROIX, Rue Du MARÉCHAL DE LATTRE DE TASSIGNY, immatriculée au REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS de LILLE MÉTROPOLE sous le numéro 433 513 892 (ci-après la « Société Organisatrice »), organise un jeu sans obligation d'achat, intitulé « Calendrier de l'avent Wonderbox», du 01 décembre 2018 au 24 décembre 2018.

### **2. QUI PEUT PARTICIPER ?**

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique majeure n'étant pas en incapacité juridique, et remplissant les conditions suivantes:

- être résidant en France métropolitaine ;
- Avoir un compte Instagram

à l'exception des membres du personnel de la Société Organisatrice des membres de leur famille en ligne directe et indirecte (y compris les concubins) et de manière générale, toute personne ayant participé directement ou indirectement à l'organisation, la conception, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation ou la gestion du jeu et/ou des membres de leur famille en ligne directe.

Le jeu étant accessible sur la plate-forme Instagram, en aucun cas Instagram ne sera tenu responsable en cas de litige lié au Jeu. Instagram n'est ni organisateur ni parrain de l'opération.

### **3. PRINCIPE ET MODALITES DU JEU**

Pour participer au Jeu, le participant devra :

- Suivre la page Instagram chronodrive
- Aimer le post Instagram journalier lié au jeu "Calendrier de l'Avent"
- Identifier un(e) ami(e) en commentaire

Le participant ayant respecté les modalités du Jeu sera ensuite automatiquement éligible au tirage au sort.

Le participant peut participer chaque jour afin de remporter un ou plusieurs coffrets cadeau Wonderbox.

#### **4. DOTATIONS**

Ce jeu permet de gagner 24 wonderbox :

- Spa en duo (d'une valeur de 39,90€)
- Bien-être en duo (d'une valeur de 49,90€)
- Soins et massages bien-être en duo (d'une valeur de 89,90€)
- Spa de rêve (d'une valeur de 119,90€)
- Tables romantiques (avec vin, champagne ou apéritif, d'une valeur de 74,90€)
- Coeur d'oenologie et de cuisine (d'une valeur de 79,90€)
- Gastronomie des grands chefs (d'une valeur de 149,90€)
- Best of émotion (d'une valeur de 49,90€)
- Loisirs en duo (d'une valeur de 49,90€)
- Evasion en duo (d'une valeur de 74,90€)
- Sorties à Paris (d'une valeur de 59,90€)
- Pour papa et maman (d'une valeur de 99,90€)
- Joyeux Noël sensation (d'une valeur de 99,90€)
- Wonder moments prestige (d'une valeur de 59,90€)
- Week end en amoureux (d'une valeur de 59,90€)
- Nuit de rêve au château et belles demeures (d'une valeur de 69,90€)
- 3 jours en amoureux (d'une valeur de 99,90€)
- 3 jours de rêve (d'une valeur de 119,90€)
- 3 jours de rêve en Europe (d'une valeur de 199,90€)
- Escapade gourmande en amoureux (d'une valeur de 89,90€)
- 3 jours gourmand en amoureux (d'une valeur de 179,90€)
- Passion pilotage (d'une valeur de 49,90€)
- Sensations pilotage (d'une valeur de 99,90€)
- Evasion bien être en amoureux (d'une valeur de 129,90€)

« Les conditions et modalités d'utilisation des Coffrets Cadeau sont consultables à l'adresse suivante [www.wonderbox.fr/m/cgv.html](http://www.wonderbox.fr/m/cgv.html) ».

#### **5. DESIGNATION DES GAGNANTS :**

Pour ce Jeu, le personnel de la Société Organisatrice tira au sort les gagnants.

Le tirage au sort des gagnants sera réalisé à 9h chaque jour dans les locaux du siège social par le personnel de la Société Organisatrice.

Le ou la gagnant(e) sera contacté(e) dans les 15 jours suivant le tirage au sort, via message privé Instagram de la part de Société Organisatrice, lui confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier.

Il lui faudra dès lors communiquer ses coordonnées complètes en réponse au dit message sur la page de la société organisatrice. Il est rappelé que si les coordonnées du gagnant(e) sont invalides, incomplètes ou erronées, il perdra le bénéfice de sa dotation.

Tout gagnant ne donnant pas de réponse avant le 15 Janvier 2019 sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

## **6. REMISE DES LOTS**

Les lots seront envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception sous un délai de 20 jours suivant la réception des coordonnées postales du gagnant.

Ce lot ne pourra être versé en espèces, ne donner lieu à aucun échange ou remboursement, ni à aucune contrepartie de quelque nature que ce soit. Aucune réclamation, aucun recours relatif au lot ou à ses attributions ne pourra être adressé à la Société Auchan France.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance du prix attribué et/ou du fait de son utilisation, ce que le gagnant reconnaît expressément.

Le prénom et l'initial du nom des gagnants pourra être affiché sur la story Instagram de la Société Organisatrice.

## **7. RESPONSABILITÉ**

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou de tout évènement extérieur à sa volonté, elle était amenée à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions.

En cas de force majeure, des additifs ou des modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant la durée du Jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée de ce fait.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée en cas d'erreur ou de non-distribution d'un avis de remise de lots ou en cas de mauvaise transmission ou de retard de retrait du lot lorsque ces évènements sont dus au fait ou à la faute d'un tiers (notamment du gérant et/ou de la société fournissant l'abonnement) ou du Participant lui-même, notamment en cas de saisie incorrecte de ses coordonnées personnelles. La Société Organisatrice ne pourra être tenu pour responsable en cas de destruction des informations fournies par les participants pour une raison imputable à un tiers ou au Participant lui-même.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Jeu est perturbé par une cause échappant à la volonté de la Société Organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le Jeu.

Toute fraude et/ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du Jeu de son auteur, la Société Organisatrice se réservant le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

## **8. DONNÉES PERSONNELLES**

Pour la prise en compte de votre participation au jeu, détermination des gagnants et attribution des dotations vous devez obligatoirement fournir certaines informations et données personnelles vous concernant (notamment Civilité, Nom, Prénom, Pays, Code postal, Ville, Téléphone Fixe/mobile, adresse postal, courriel). Le cas échéant, et avec votre accord, vous pourrez recevoir des informations et sollicitations commerciales des sociétés à marque Auchan et/ou de partenaires tiers selon l'option que vous aurez choisie.

Ces données seront traitées ou non de manière automatisée dans un fichier informatique. Dans le cadre de leur traitement, vos données pourront être transmises à des sous-traitants situés hors de l'Union Européenne en respect des réglementations et recommandations de la Commission Européenne et sous la responsabilité des sociétés d'Auchan Retail France, responsable de traitement.

Le destinataire des données est toute société d'Auchan Retail France et ses sous-traitants (et le cas échéant ses Partenaires, avec votre accord exprès en cochant la case "j'accepte de recevoir des informations/newsletter partenaires (ou formule analogue).

Les données seront conservées pendant toute la durée du jeu et dans un délai maximum de 3 mois à l'issue de la remise des lots aux gagnants, étant entendu que la publication sur un réseau social, quel qu'il soit, ne sera pas supprimé à l'issue de ces trois mois (et demeurera publié de manière publique) sauf demande exprès de votre part de suppression.

Vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent, ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel dans le cas où vous ne pourriez plus exercer les droits précités

Pour l'exercer, vous pouvez contacter l'adresse suivante, en joignant un justificatif d'identité: en indiquant vos nom, prénom, e-mail et adresse. Vous pouvez également consulter notre Politique de gestion des données.

### **Service Client chronodrive**

Jeu « Calendrier de l'avent Wonderbox »  
1 Rue Maréchal de Lattre de Tassigny  
59 170 Croix

Conformément à la réglementation en vigueur, cette demande doit être signée et accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité portant la signature du participant ainsi que l'adresse à laquelle doit

parvenir la réponse. Une réponse sera alors adressée dans un délai de 2 mois suivant la réception de la demande.

Vous pouvez également vous inscrire gratuitement sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique.

Compte tenu du fonctionnement des réseaux sociaux (système de partage, et de republication) le Participant est informé que la suppression ne pourra être réalisé que sur la publication officielle effectuée directement par l'une des sociétés d'Auchan Retail.

Par ailleurs, toute demande de suppression de données personnelles obligatoires pour tenir compte de la participation au jeu seront réputées renoncer à leur participation.

## **9. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Jeu qui y sont proposés sont strictement interdites, les marques ou noms de produits cités sont susceptibles de faire l'objet de droits de propriété intellectuelle.

## **10. AFFICHAGE DU RÈGLEMENT**

Le règlement pourra être par ailleurs consulté sur internet à l'adresse suivante : <https://www.chronodrive.com/cgv> et sur l'application dans l'onglet CGV.

Le règlement peut être obtenu sur simple demande à l'adresse de la Société Organisatrice.

Toute demande illisible, raturée, incomplète ou encore expédiée hors délai sera considérée comme nulle. Aucune demande de remboursement ne pourra être honorée si les conditions indiquées ci-dessus ne sont pas remplies. Le remboursement sera effectué par virement bancaire ou postal dans un délai de 6 semaines à compter de la réception de la demande.

## **11. ACCEPTATION DU REGLEMENT – LITIGES**

La participation à ce jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect de celui-ci entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle des lots.

Tout différend né à l'occasion de ce jeu fera l'objet d'une tentative de règlement amiable.

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au présent Jeu devront être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante (au plus tard 30 jours après la date d'expiration du jeu) :

**Service Clients Chronodrive**  
Jeu « Calendrier de l'avent Wonderbox »

1 Rue Maréchal de Lattre de Tassigny  
59 170 Croix

Tout litige ou contestation éventuels au concours et au présent règlement seront tranchés par la Société Organisatrice dont les décisions seront sans appel.

## **12. DROIT APPLICABLE, JURIDICTION COMPETENTE**

Les présentes conditions de participation sont soumises au droit français.

Si tout ou partie de ces conditions de participation est déclarée invalide ou inapplicable par une juridiction ou autorité compétente, les autres dispositions continueront de s'appliquer.

Tout litige pour lequel les parties ne parviendraient pas à un accord amiable sera soumis aux juridictions françaises compétentes.

Fait à Croix, le 31 Octobre 2018